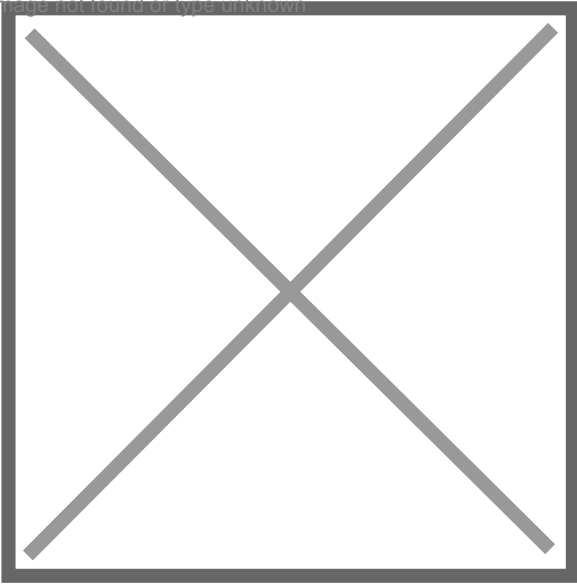


Image not found or type unknown



## Garde partagée d'un enfant

Par **madinina972**, le **08/04/2009** à **16:34**

Bonjour, j'aimerais savoir si un père accusé de violences conjugales sur sa compagne (compagne que n'a jamais portée plainte ni déposée une main courante) par celle-ci peut selon la loi interdire au père de voir son enfant tout en sachant qu'il s'est toujours occupé de son enfant et qu'il l'a reconnu? Peut-il qu'il ne puisse pas avoir la garde partagée de son enfant?